



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94002

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2027

ÉDITÉ LE

26/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/2012

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/12/2023  
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BREST 539 988 576 RCS

Siret : 539 988 576 00036

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 5046331

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP K88649P1254000 / 002 216787/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP K88649P1254000 / 002 216787/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/04/2026

Raison sociale : AX'NOVA

40 RUE BLAISE PASCAL  
ZONE DE PENHOAT  
29860 PLABENNEC

Téléphone : 02 98 33 33 33

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.axnova.fr>

E-mail : [accueil@axnova.fr](mailto:accueil@axnova.fr)

Responsabilité légale :

BASAL (977 882 612) / LE BRICQUIR ANTOINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	21/06/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	21/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/04/2024
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	21/06/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.